

28 octobre 2025

NOTE DESTINEE AUX OPERATEURS CERTIFIES CSA-GTP SUITE A LA COMMUNICATION OFFICIELLE DU SCHEMA DE CERTIFICATION GMP+ INTERNATIONAL DU 23/10/2025

OBJET :-ACCORD DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LES SCHEMAS DE CERTIFICATION CSA-GTP ET GMP+

GMP+ International a publié ce jeudi 23 octobre 2025 un [communiqué officiel](#) confirmant l'arrêt de la reconnaissance mutuelle entre GMP+ et la CSA-GTP au 31 décembre 2025 dans l'attente de la résolution de points de blocage en cours de discussion.

L'association CSA-GTP s'étonne de cette communication alors que des discussions sont en cours depuis 3 mois avec les autres schémas de certification FCA-OVOCOM, GMP+, EFISC-GTP et QS pour maintenir la reconnaissance. De plus, elle intervient alors que des échanges constructifs ont permis de lever la (quasi) totalité des points de blocage et devraient aboutir à la prolongation d'un accord de reconnaissance mutuelle à partir du 1^{er} janvier 2026.

L'arrêt de la reconnaissance mutuelle entre les schémas de certification CSA-GTP et GMP+ n'est donc pas acté à ce jour et les négociations entre schémas se poursuivent.

Aussi, si vous êtes concernés par la vente de matières premières destinées à l'alimentation animale vers des entreprises certifiées GMP+, nous vous recommandons de ne pas vous orienter précipitamment vers la certification GMP+, pour les raisons suivantes :

- **Elle s'avère plus complexe et implique des coûts d'audit et d'adhésion supplémentaires,**
- **Vous risquez de participer à la perte de la crédibilité du schéma de certification CSA-GTP au profit d'autres schémas de certification concurrents, comme GMP+, dont notre profession ne maîtrise pas les exigences.**

L'association CSA-GTP reste pleinement mobilisée et mène toutes les actions nécessaires, en accord avec ses instances de gouvernance, pour faire perdurer cet accord de reconnaissance mutuelle en 2026.